

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 18 FEVRIER 2025

N° 2025-03-02

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 24</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Déléguées excusées : Pierre COMBES, Gérard TENOUX, Corinne MOULIN

Participait également à la réunion : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Révision de la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) : élection de deux membres titulaires et un membre suppléant

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente rappelle que par délibération n°2022-02-02 en date du 28 janvier 2022, le Comité syndical a élu une commission d'appel d'offres. Il y a lieu de mettre à jour sa composition puisque certains membres ne sont plus délégués du syndicat mixte du Parc.

La Commission d'Appel d'Offres attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée (supérieurs aux seuils européens). Par ailleurs, elle émet des avis sur la passation des modifications supérieurs à 5% de ces marchés passés selon une procédure formalisée.

La Présidente rappelle aux membres du Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres est composée de la « personne habilitée à signer les marchés publics » (la Présidente) ainsi que de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Elle propose également que cette CAO puisse se réunir en configuration consultative sous le nom de « groupe de travail commande publique » en tant que de besoin à sa demande pour des achats et commande publique en deçà des seuils de procédure formalisée.

L'élection des 5 membres titulaires et de 5 suppléants a lieu sur une même liste.

La Présidente propose la liste suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Claude AURIAS	Gilles CREMILLIEUX
Brigitte WURMSER	Sébastien BERNARD
Serge ROUX	Rosy FERRIGNO
Jean SCHÜLER	Alain LABROT
Lionel TARDY	Corinne MOULIN

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n°2021-09-03 en date du 9 octobre 2021 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical ;
- ◆ Vu la délibération n°2022-02-02 du Comité syndical en date du 28 janvier 2022 portant élection de la commission d'appel d'offres du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- ◆ Vu les articles L.1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
- ◆ Vu le Code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la composition de la Commission d'Appel d'Offres proposée par la Présidente ;
- **Dit** que la CAO pourra se réunir en configuration consultative sous le nom de « groupe de travail commande publique » en tant que de besoin à la demande de la Présidente pour des achats et commande publique en deçà des seuils de procédure formalisée.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

